

Assemblée Générale du lundi 9 avril 2018 à 18h30

À l'ordre du jour :

- 1- relations avec la CdC
- 2- rapport moral et d'activités du président
- 3- rapport financier du trésorier
- 4- élections d'administrateurs
- 5- débat sur le programme futur des cafés-citoyens et sur les thèmes de nouvelles activités
- 6 agréments de nouveaux membres

1- relations avec la CdC

Le président avait invité L Quillet : *Je vous confirme notre invitation à venir le lundi 9 avril à 18h30 pour la première partie de notre AG. Nous souhaitons savoir si vous êtes intéressé pour nous confier une mission (comme vous avez pu le faire fin 2016). Nous vous suggérons 5 thèmes :*

- développement économique notamment au nord de l'île
- recherche de l'autonomie énergétique
- la gestion de l'eau potable ou comment faire baisser la facture,
- le devenir de la maison d'arrêt de Saint Martin.
- un gros chantier : réflexion sur le devenir de l'Île de Ré à 20 ans

mais nous pouvons, avec vous, envisager un autre thème

Et donc à cette AG le CÉSIR accueille (à 18 h30) la représentante du président de la communauté de communes Lionel Quillet. Il s'agit de Sylvie Dubois directrice de l'environnement (car L Quillet n'était pas disponible).

Mme Dubois annonce que la CdC souhaite une mission sur *la recherche de l'autonomie* énergétique ce qui permettra d'alimenter l'élaboration du PLUi dans ce domaine.

La mission (pour laquelle une lettre de mission sera demandée) devrait être terminée pour fin 2018 de façon à être en phase avec le calendrier de l'élaboration du PLUi (qui prévoit « arrêt » du projet début 2019) ; elle pourrait comporter une première phase pour proposer des généralités par mode de production d'énergie et d'efficacité énergétique et une seconde phase qui serait une déclinaison pour chacune des 10 communes.

S'ensuit un petit débat sur les modalités de l'élaboration du PLUi. En effet cette élaboration a du mal à démarrer faute de détails sur le PPRN en provenance de l'Etat et une réelle concertation avec le milieu associatif n'est pas prévue !

Sur une interrogation de membres du Césir concernant la position de la CdC sur la liaison maritime S Dubois indique *qu'elle a été exprimée récemment dans la presse par P Raffarin* ; la CdC n'a pas retenu le principe « *d'une navette à grande fréquence* ». Plusieurs membres du Césir se sont toutefois étonnés que cela ne leur ait pas été indiqué (*ne serait-ce que par courtoisie*) et qu'une réponse formelle n'ait pas été faite à la présentation du Césir en commission Transports de la CdC du 5 décembre.

Le président remercie Sylvie Dubois de sa présence et l'invite à rester si elle le souhaite, ce qu'elle accepte.

2- rapport moral et d'activités du président Michel TERRASSON

Depuis le 10 décembre 2016 date de notre dernière assemblée générale statutaire nous n'avons pas tenu de réunion générale mais nous avons eu des réunions en petits groupes de travail.

Nous avons surtout échangé à de très nombreuses reprises par courriels sur des sujets différents tels que : le PADD du PLUi, la fête des associations, les relations avec la CdC, les propositions de formation aux bénévoles.

A noter que Christian Leyrit à la fin de son mandat de président de la Commission Nationale du Débat Public cède sa place à Chantal Jouanno.

Nous n'avons pas donné suite à la demande de L Quillet (exprimée à l'AG de décembre concernant le développement de l'agriculture durable) et reniée ensuite.

Un groupe de 3 personnes Didier Courtemanche, Daniel Pinaud, Michel Terrasson (plus Jacques Maillard de temps en temps et Jean-Paul Tognet vers la fin) a mené ses réflexions sur la faisabilité d'une liaison maritime pendant toute l'année.

- Les liaisons envisagées étaient Saint-Martin-La Rochelle (et dans une moindre mesure nord de l'île-La Rochelle).
- Nous avons ensuite ciblé et évalué les clientèles possibles : les travailleurs, les résidents de l'île, les résidents permanents de l'agglomération de La Rochelle (166 235 habitants), les touristes (des deux bords du pont).
- Nous avons ensuite cherché, pour avoir une liaison régulière et rapide, un lieu d'embarquement/débarquement sur l'île (celui de La Rochelle était coté médiathèque) et mené de nombreuses recherches.
- La méthode que le CÉSIR a choisi de suivre a consisté à s'entretenir avec des personnes ressources et autres acteurs impliqués en tout ou partie dans ce type de projet pour tester la crédibilité et le degré de validité des hypothèses émises. Ainsi, avons-nous contacté ou rencontré, des «sachants» (courtier maritime, exploitants de services semblables, l'Association Française des Bateaux Électriques, l'AVERE, Alternatives Énergies, ARTÉLIA, Créocéan, ÉGIS, etc.) mais également des organismes publics (divers services de la DDTM, Directions des Ports et de la Mobilité du Département, CDC Oléron, Conseil Régional, CDA de La Rochelle).
- Nous avons aussi rencontré les responsables des ports de Saint-Martin-de-Ré et de La Rochelle, et sollicité des chantiers navals susceptibles de nous proposer des types de bateaux les mieux adaptés en 50 ou 100 passagers.

Enfin nous avons présenté notre rapport d'étape à la commission transports de la CdC le 5 décembre 2017 en souhaitant avoir des réactions.

Le point de vue du CÉSIR en l'état de la réflexion à l'issue du rapport d'étape s'articule autour de six éléments :

- une navette maritime, service public alternatif à la voiture, en priorité à destination des résidents permanents et secondaires rétais mais aussi des habitants de l'agglomération de La Rochelle.
- Le service est assuré toute l'année, avec les adaptations tarifaires et saisonnières nécessaires.
- Une navette maritime, maillon d'un système de déplacement comprenant d'autres moyens : auto-partage, réseau cyclable avec vélos, navettes dédiées. Il s'agit d'irriguer une bonne partie de l'île pour les divers types d'usagers et les multiples destinations.
- Le choix d'un scénario qui apporte toutes les chances de succès à la navette maritime. Cela passe par un niveau de service performant : accès rapides de type « quai à quai », temps de parcours garanti raisonnable, fréquence et horaires respectés, tarif acceptable, confort du navire.
- Dans ceux envisagés, les scénarios nécessitant la création d'un appontement « plage de la Cible » pour un monocoque ou un catamaran, (propulsion a minima hybride incontournable) apparaissent les mieux à même d'apporter ce niveau de service.
- Une maîtrise d'ouvrage associant toutes les collectivités territoriales concernées (CdC de l'île de Ré, CDA de La Rochelle, département, région). La CDC conduirait ce groupement.

Nous n'avons pas eu (malgré nos relances) de réponse ni d'indications pour la poursuite de notre travail.

Mais, nous avons appris, lors de la cérémonie de vœux de la CDC (18 janvier) qu'une liaison maritime serait mise en place au printemps 2018 (nous en avons entendu parler lors de notre réunion du 28 décembre en mairie de St-Martin) !

Nous avons ensuite appris que Croisières Inter Iles en était l'initiateur. Elle entre en service le 7 avril

*[Vous pouvez en savoir plus sur nos documents produits en consultant sur le site Internet **ile2re.info** de notre hébergeur, le lien \(en haut à gauche\) avec le CESIR ou directement notre site Internet **cdiledere.info**.](#)*

Nous avons, début 2017, émis un avis pour l'élaboration du P.A.D.D du PLUi. Cet avis se base sur le document du jeudi 8 décembre, de restitution par la CdC des réunions thématiques. Il présente d'autres propositions d'orientations. M Terrasson rappelle la fin de l'avis sur les *Compléments de méthode* :

Il serait bon de classer ces orientations entre d'une part le court terme et d'autre part les moyen et long termes.

Il serait aussi possible de classer les orientations en deux parts : celles qui font consensus et celles qui méritent débat.

Il serait aussi possible de classer les orientations en deux parts : celles qui trouveront facilement leur financement et celles dont la budgétisation sera plus aléatoire

M Terrasson indique qu'il a suivi le feuilleton des relations entre d'une part Bernard Payen et d'autre part la CADA et la Préfecture et ses services, au sujet de l'irrigation à La Flotte.

A ce sujet figure en annexe et en intégralité le point de la situation établi par B Payen.

Nous avons, lors de l'enquête publique fin 2017, émis un avis réservé sur les projets de l'Etat de PPRN.

Nous avons organisé et animé (grâce à Didier Guyon et Michel Lardeux) **5 cafés-citoyens** qui ont montré notre capacité à confronter des idées, avoir des réflexions prospectives, proposer des solutions, émettre des avis, et participer à l'information de la population et à l'organisation de débats publics. L'audience a été très variable (d'une douzaine à une quarantaine de personnes). Les thèmes étaient :

1. -la pollution des pertuis, parlons en !
2. -avis sur système de collecte et de traitement des déchets des particuliers.
3. -le devenir du site historique de KAROLA en question ?
4. -confronter nos idées sur la création d'emplois pour les jeunes.
5. -le Pont a 30 ans : comment en faire son bilan et quelles perspectives pour son utilisation.

Nous avons grâce au concours d'un partenaire CBR Informatique alimenté le site Internet : **cddiledere.info** (qui est accessible en lien dans **ile2ré.info**). Par ailleurs Michel Terrasson assiste à toutes les séances du Conseil Communautaire et produit un compte-rendu (sommaire) qui est publié sur le site **ile2ré.info**.

Du point de vue administratif le compte-rendu de notre AG du 18 décembre 2016 a été communiqué sur le site « service public asso ».

M Terrasson a été contacté par un coach d'associations ASSO CONNECT qui nous propose, moyennant finances, de booster notre organisation !!!!! M Terrasson va profiter de l'utilisation gratuite pour encore une vingtaine de jours, pour tester.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

3- rapport financier du trésorier Patrick NOIREZ

L'actif de début d'exercice est de 511.66 €

476.66 € au Crédit Agricole

35 € en espèces.

Les dépenses ont été de 190.66 €

80 € de frais de maintenance du site Internet

31.66 € de frais de boisson AG 2016

79 € de frais d'invitation au restaurant de B Desveaux et M Santini de la CDA de LR.

Les recettes de 180 € proviennent de la cotisation de 18 membres.

Le résultat négatif est donc de 10.66 €.

L'actif s'élève donc à 501 €

466 € au Crédit Agricole

35 € en espèces.

Il est proposé de maintenir une cotisation de 10 €. **Celle-ci est exigible dès maintenant.**

L'Association comporte en 2017 18 membres cotisants, 7 membres non à jour de leur cotisation et deux sympathisants actifs.

Une subvention à la CDC pour « moderniser » le site INTERNET a été demandé. Nous n'avons pas eu de réponse positive

Ce rapport financier a été adopté à l'unanimité des membres présents.

4- élections d'administrateurs

Conformément aux statuts les administrateurs suivants, Pierre BOT, François GOURMEL, Daniel PINAUD, Jean-Paul TOGNET sont considérés comme sortants. Ils font tous fait état de leur candidature

La nomination de ces quatre administrateurs a été adoptée à l'unanimité des membres présents. Le conseil d'administration est donc composé de :

Bernard ANCEL, Pierre BOT, Chantal DUTHEIL, François GOURMEL, Didier GUYON, Patrick NOIREZ, Bernard PAYEN, Daniel PINAUD, Michel TERRASSON, Jean-Paul TOGNET.

5- débat sur le programme futur des cafés-citoyens et sur les thèmes de nouvelles activités

Il est convenu d'adopter une programmation au rythme d'un café citoyen par trimestre.

Les thèmes énoncés (qui sont divers) sont :

- recherche de l'autonomie énergétique (dans le cadre du PLUi).
- taxes de séjour : répercussion pour les loueurs particuliers ?
- promenade citoyenne : défense et érosion des cotes.
- le devenir de la maison d'arrêt de Saint Martin ?
- pourquoi ne pas faire évoluer les tarifs du pont ?
- la pratique de la chasse ?
- la vie culturelle (et notamment La Maline hors les murs) ?
- les projets du grand port maritime et leur impact pour l'île ?
- les mouillages organisés
- les finances communautaires (en s'associant avec l'association des contribuables dans un groupe de travail ouvert).
- la gestion de l'eau potable ou comment faire baisser la facture ?
- que faire pour développer le tourisme en "ailes de saison" et pourquoi l'économie touristique est indispensable à la vie permanente,
- développement économique notamment au nord de l'île
- un gros chantier : réflexion sur le devenir de l'Île de Ré à 20 ans.

PS : Bernard ANCEL a effectivement établi une méthode pour lancer ce chantier. Il faut provoquer une réunion spéciale de lancement pour 2018/2019 .

Il s'agit de thèmes pour lesquels nous nous organiserons (voir le message du président dans l'envoi du CR) pour les traiter soit avec les cafés-citoyens soit avec des groupes de réflexions (ou les deux à la fois). Toutefois il faudra probablement plusieurs années pour s'en occuper et il va falloir les classer !.

6 agréments de nouveaux membres

Plusieurs personnes font état de leur volonté de devenir membre. Il s'agit de, Didier Courtemanche, Isabelle Vetois, Philippe Boisseau, Jean-Paul Richon, Patrick Le Bouill. Leur candidature est soumise à l'agrément et est acceptée(voir en annexe leur candidature). La bienvenue leur est souhaitée.

Fait au Bois-plage en Ré, le 20 avril 2018

Le Président

Michel TERRASSON

Le Trésorier

Patrick NOIREZ

Le Secrétaire

Jean-Paul TOGNET

ANNEXE LISTE DES MEMBRES

Nom	Prénom	Présence 9 avril 2018	Pouvoir
ANCEL	Bernard	Abs excusé	
ANCEL-GREZILLIER	Odile	Abs excusée	
BOMPOINT	Patrick	Abs excusé	
BOT	Pierre	Présent	
CLAVEL-SARRAZIN	Annie	Abs excusée	MT
COSAERT	Patrice	Présent	
COUZIGOU	Philippe	Présent	
DORIN	Bernard	Présent	
DUTHEIL	Chantal	Abs excusée	MT
FORTIER	Michel	Abs excusé	
FRANCOIS	Sophie	Abs démissionnaire	
GOURMEL	François	Présent	
GUYON	Didier	Présent	
LARDEUX	Michel	Présent	
LÉPRON	Jacques	Abs excusé	
MILANO	Daniel	Abs démissionnaire	
NOIREZ	Patrick	Présent	
PAYEN	Bernard	Abs excusé	MT
PELOSSE	Joëlle	Abs excusée	ML
PINAUD	Daniel	Présent	
SAUNIER	Colette	Abs démissionnaire	
TERRASSON	Michel	Présent	
THÉDIÉ	Jacques	Abs excusé	
TOGNET	Jean-Paul	Présent	
VARAY	François	Abs démissionnaire	
BORDIER	Bernard	Présent	
Personnes pressenties :			
COURTEMANCHE	Didier	Présent	
VETOIS	Isabelle	Abs excusée	PB et JPR
BOISSEAU	Philippe	Présent	
RICHON	Jean-Paul	Présent	
LE BOUILL	Patrick	Abs excusé	

ANNEXE motivations des nouveaux membres

Philippe Boisseau

Je souhaite m'impliquer activement dans des réflexions et des initiatives citoyennes autour des problématiques liées aux énergies renouvelables, du développement durable et de l'économie circulaire et proposer des solutions pour l'Ile de Ré.

J'ai 65 ans ; je connais l'Ile de Ré depuis 40 ans environ, résident à Ars, puis le Gillieux à St Clément des Baleines aujourd'hui.

Jean-Paul Richon

68 ans. Récemment retraités, nous nous sommes installés à Sainte Marie de Ré début août de l'année dernière. (Nous venons de la Région Parisienne et sommes d'origine du Bourbonnais - Allier-)

Nous connaissions l'Ile depuis très longtemps, personnellement depuis mon enfance car nous avons ici de lointains cousins : famille Bernard de Rivedoux (anciennement l'Auberge de la Marée).

Cette ile est un lieu magique, particulier, qu'il convient de préserver. Ceci implique une vision prospective prenant en compte les évolutions de toute nature et notamment celles liées au changement climatique et sur à la transition énergétique.

Je souhaite donc apporter ma contribution. Le Césir en tant que groupe de réflexion et force de proposition auprès des élus locaux sur les sujets sensibles de nature à impacter l'avenir m'est apparu comme l'instance privilégiée pour concrétiser cette implication, avec l'œil d'un nouvel habitant.

Patrick Le Bouill

Je vous confirme mon intérêt pour participer au Césir et en devenir membre.

Je suis toujours en activité et mes nombreux déplacements au siège de l'entreprise Compagnie des Alpes à Paris ou en voyages à l'étranger m'empêchent d'assister à la plupart des réunions qui sont régulièrement organisées sur l'île. (J'habite à Sainte Marie de Ré)

Malgré cela l'activité du CESIR et les contacts qu'il entretient m'intéressent.

Isabelle Vétois

J'habite l'île de ré depuis maintenant 5 ans et m'y suis mariée à la même époque avec un artiste Étienne qui y vit depuis 25 ans .J'ai fait carrière dans le groupe Air France ou j'ai dirigé et créé 4 filiales et en suis partie fin 2010. Depuis que je me suis installée dans l'île , j'ai créé 2 petites entreprises , l'une de promotion artistique autour et en complément des activités de mon mari et l'autre de coaching de cadres dirigeants et supérieurs de grands groupes en partance pour la retraite ou en reconversion professionnelle que j'anime, en réseau ,avec d'autres consultants. Pour moi , le territoire de l'île de ré est un lieu unique , échantillon de société à taille réduite , possédant beaucoup d'atouts : une richesse économique liée à l'écotaxe et au tourisme amené par l'existence du pont , une population de résidents secondaires ayant ou ayant eu une responsabilité professionnelle importante et des ressources naturelles diversifiées malgré l'exiguïté du territoire .Je pense, par ailleurs , qu'une île, de par sa nature même, peut être à la fois un laboratoire et un observatoire, en respectant l'unicité et l'authenticité et en restant protecteur du milieu naturel. Et j'aimerais participer à la réflexion qui doit animer une vision pour le devenir de l'île de ré pour les 20/30 prochaines années. Le fait que la transition énergétique soit une problématique mondiale avec des recherches plus intensives, des subventions et une dynamique régionale m'amène à me poser des questions sur nos possibilités d'action sur l'île. Nos atouts en terme de vent, de soleil et de marées devraient nous permettre de nous positionner en Tepos ou à tout le moins en acteur, d'autant plus que le rapport de l'Arec donnait en 2013 un objectif de réduction de 15 à 20% d'énergie à l'horizon 2020. Mais je n'en vois pas les prémices. Il me semble que le césir peut être à nouveau un lieu de réflexion et d'appui voire de dynamisation des politiques locales et c'est la raison pour laquelle j'aimerais en devenir membre et y apporter ma modeste contribution à la fois sur la vision à moyen terme et sur le domaine de la transition énergétique.

Didier Courtemanche

J'aimerais participer à des réflexions et actions collectives sur des sujets relatifs au développement de l'île, prise dans son ensemble, pour sa mise en valeur et son avenir ; et pour répondre, à son échelle, aux préoccupations sociétales d'aménagement des territoires.

Je suis né en septembre 1948. J'habite Saint-Clément-des-Baleines

Je suis venu pour la première fois sur l'île en 1992 pour des vacances d'été. Nous avons fait construire notre maison (résidence secondaire) à St-Clément en 1994. J'y suis venu quelques semaines par an jusqu'en 2009-2010. A compter de cette date j'ai partagé mon temps entre Grenoble et St-Clément. Notre maison est devenue notre résidence principale fin 2014 et nous y sommes en permanence depuis cette date.

ANNEXE Courriel de Bernard Payen

Sainte Marie de Ré le 8 avril 2018

Chers collègues,

Comme l'a écrit M. TERRASSON, dans son mail du **09 02 2018**, (adressé au membres du C.A et à ma demande) : " *un point sera fait sur les difficultés rencontrées pour avoir les documents publics sur l'opération d'irrigation en eau de la STEP de LA FLOTTE.* " , lors de la prochaine A.G.

Ne pouvant être présent, je vous prie de trouver ci joint, un résumé de l'action menée, depuis plusieurs années. J'aurais pu apporter, si j'avais été présent, des précisions à des questions que vous pourriez vous poser. Je vous propose donc de me contacter si nécessaire.

- **1** - Je ne rappellerai pas, ici, la nombreuse correspondance échangée avec L. GENDRE et P. SALEZ, responsable de ce dossier, correspondance leur proposant mon aide, dans la mise en œuvre très complexe (selon L. GENDRE) de ce dossier. **Proposition restée sans suite.**
- **2** - **Je ne rappellerai pas, également, les contre vérités, les informations erronées, parues dans le Journal Municipal de LA FLOTTE, par méconnaissance de ce dossier, laissant croire que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes de l'irrigation.**

Je me suis autorisé d'en faire la remarque à P. SALEZ, rédacteur de ces articles, en argumentant. **Mes mails sont restés sans réponse.** Je rappelle que lorsqu'il était membre du CdD., P. SALEZ, regrettait l'attitude peu coopérative des élus. Mais comme dit le proverbe : " la fonction fait l'organe".

Je rappelle enfin que P. SALEZ, a participé à la rédaction du rapport du C D D. 4, de 2014, dans lequel "des zones d'ombres" étaient déjà mentionnées.

Je m'étais permis, en tant que ingénieur en traitement des eaux, pendant 30 ans, de donner un avis qui me semblait crédible.

Réponse de P. SALEZ : " arrête ces mails chronophages !".

- **3** - L. GENDRE a toujours refusé de communiquer les documents demandés, malgré l'avis favorable de la CADA, estimant donc qu'il était au dessus des lois.
- **4** - Il est clair, compte tenu de ce qui suit, qu'il ne souhaitait pas, à ce que chacun puisse, constater la gestion désastreuse de ce dossier.

En effet, ces documents auraient démontré, nombre d'irrégularités, et d'approximations, dénoncées depuis **2014**, par le CESIR et moi même.

Ces irrégularités, dysfonctionnements et autres manquements, ont été "couverts" par la Préfecture, la DDTM et l'ARS, en ne faisant pas, ce pourquoi ils sont sensés exercer leur fonction : **faire un travail de contrôle.**

En effet, nombre de documents, s'appuyant sur des faits avérés, envoyés, par le CESIR et moi même, en 2014, 2015 et 2016, à ces Autorités "compétentes" évoquant des dysfonctionnements, **sont restés sans réponse.**

Quelques exemples :

- **5**- En 2014, Une demande a été faite, via le CODERST et l'ARS, par L. GENDRE, pour permettre l'irrigation, de cultures maraîchères ingérées crues, avec une eau de qualité "A".
- Le **24.10.2014**, le secrétaire Général de la Préfecture, Michel TOURNAIRE, après avis favorable de l'ARS, a promulgué l'Arrêté 2014-2685, permettant cette irrigation.
- L'Article 1 de cet Arrêté stipulant : " *l'utilisation des eaux usées traitées par la STEP de LA FLOTTE, dont la maîtrise est assurée par la commune de LA FLOTTE, est autorisée pour l'irrigation des cultures sur la Commune de LA FLOTTE, à compter de la date de signature du présent Arrêté.* " . **le 24 10 2014.**

- L'irrigation a pourtant été mise en service le 06.06.2014!!!!!!!!!!!!!!

Sans pour autant, malgré mes mails, qu'aucune remise en cause, n'ait été faite par la Préfecture, la DDTM et l'ARS au sujet de ce non respect de la Loi.

-6 - Après une importante correspondance avec la Préfecture, la DDTM, Mme PINCHON de l'ARS, dans son mail du **23 05 2016**, adressé au CESIR, a enfin donné suite à nos remarques et demandé l'abrogation de cet Arrêté.

Malgré la demande d'abrogation de cet Arrêté, l'irrigation a continué. Son arrêt étant pourtant la suite logique à cette décision.

- 7 - Le 09 02 2017, un nouvel Arrêté Préfectoral, a été promulgué.

- 8 - En Juin 2015, un incident d'irrigation mentionné dans le Phare de Ré, a fait l'objet de ma part, d'un rapport, posant des questions quant aux raisons de ce dysfonctionnement, rappelant les procédures à mettre en œuvre en cas de non conformité de la qualité de l'eau; rapport envoyé à L. GENDRE, P. SALEZ, la Préfecture, la DDTM et l'ARS. **resté sans réponse.**

- 9 - J'ai reçu le 22 03, de Mme BAILLY MAITRE, de la Préfecture, suite à la demande de la CADA, des documents qui **démontrent** qu'en **2015, 2016, 2017**, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés, par l'ARS, la Préfecture et la DDTM, sans pour autant, une fois de plus, que l'irrigation ne soit interrompue alors que c'est la condition sine qua non.

- L'Arrêté Préfectoral 2014-685, article 8.

- L'Arrêté Préfectoral 2017-263, (qui a remplacé le précédent), article 8.

- L'Arrêté Inter Ministériel du 02 08 2010, article 13

- L'Arrêté Inter Ministériel du 25 06 2014, article 9.

Sont très clairs à ce sujet.

- 10 - Si des dysfonctionnements ont lieu, c'est avant tout, selon mon expérience en ce domaine, que le volume de **12 800 M3** du bassin de stockage et le réseau sont surdimensionnés. **Dès 2015, J'en ai d'ailleurs informé P. SALEZ.**

En effet, l'étude UNIMA, basée sur des chiffres transmis par la Chambre d'agriculture, prévoyait pour les surfaces actuellement cultivées, une consommation annuelle de **80 à 90 000 M3/an.**

Elles ne sont que de 15 à 20 000 M3/an, depuis 2015, ce qui confirme mon hypothèse.

Il est clair que le temps "dit de séjour" de l'eau dans le bassin et le réseau, est trop important et permet ainsi le **développement de bactéries et micro organismes pathogènes.**

La double chloration de l'eau, le système d'oxygénation de l'eau du bassin, ainsi que d'autres travaux prévus, ne changeront pas le problème.

Dans un document, fourni par Mme BAILLY MAITRE, il est mentionné : "*les micro organismes pathogènes, ne peuvent, ni pénétrer, ni ni survivre à l'intérieur des plantes. Ces micro organismes, se retrouvent donc à la surface des légumes. Un lavage et un pelage, des aliments, suffisent à limiter (et non pas à exclure), les risques de contamination.*" **RASSURANT !!!!!**

Dans un autre document fourni par Mme BAILLY MAITRE, il est mentionné : "*le système d'irrigation par goutte à goutte, est le système qui expose le moins les populations aux risques microbiologiques.*"

Sauf que l'irrigation, ne se fait pas au goutte à goutte, mais par aspersion (tourniquets ou lances). C'est d'ailleurs pour cette raison que la qualité "A" de l'eau a été demandée..

Le mail du **02 10 2015** de Mme PINCHON de l'ARS mentionne : "**la présence de charge organique dans les EUT, pourrait avoir un aspect non négligeable sur le produit récolté.**"

Malgré les dysfonctionnements constatés, en 2015, 2016 et 2017, les cultures maraîchères ingérées crues ont été arrosées avec une eau dont la qualité ne correspond pas à sa destination, au vu et au su de tous les intervenants.

A plusieurs reprises L. GENDRE et P. SALEZ, ont écrit, depuis 2014, que le traitement UV, garantissait la qualité "A"

Dans le Journal Municipal de LA FLOTTE, Printemps-Eté 2017 il est écrit,(je suppose par P. SALEZ) : "*l'activité maraîchère irriguée, exige une qualité d'eau irréprochable..Ce système (traitement UV mis en place depuis 2014)) **garantit** une eau de qualité "A". Cette qualité est obligatoire pour les fruits et les légumes consommés crus.*

Il est écrit également (compte tenu de cette qualité d'eau) : "*les propriétaires de jardins maraîchers occasionnellement touchés par l'eau d'irrigation (de qualité "A") en cas de vents portants, n'ont aucun souci à se faire; nous tenons ici à les rassurer à ce sujet".*

A chacun d'apprécier la valeur et la portée de ces affirmations.

Si ce traitement garantissait la qualité "A" depuis 2014, comment expliquer les travaux complémentaires : oxygénation de l'eau du bassin d'irrigation, une 2eme chloration, une purge automatique, une sonde au niveau de la lagune, "*dans le cadre d'une amélioration de la qualité de l'eau*"!(réunion du C.M du 17 03 2016)

QUESTION : comment peut on améliorer une eau qui est déjà de qualité "A" ???????

Je rappelle la saisine N° 2009 SA 0329 de **Mars 2012**, de l'ANSES, qui met en évidence la présence de micro organismes et bactéries pathogènes dans les eaux de récupération, même de qualité "A" ainsi que les précautions à prendre en compte.

- **11** - Des pancartes, aux entrées des chemins bordant les parcelles irriguées doivent être posées, informant ainsi les piétons et les cyclistes des risques encourus.. La circulation de ces piétons et cyclistes est interdite durant une irrigation, ce qui n'a pas été le cas(se reporter aux Arrêtés précédemment cités)

J'en ai informé l'ensemble des intervenants. **sans réponse.Les pancartes ne sont toujours pas posées.**

- **12** - Par contre, je n'ai pas reçu de Mme BAILLY MAITRE, pour **2014**, année charnière de la mise en service d'une eau, permettant l'irrigation avec une eau de qualité "A", les documents demandés.

Je l'en ai informée.

J'attends donc la communication de ces documents (s'ils existent).

Il est flagrant que les risques sanitaires engendrés, potentiellement, par ce type d'irrigation, n'ont pas été et ne sont toujours pas pris en compte avec la rigueur nécessaire, par L. GENDRE, P. SALEZ, les Autorités Préfectorales et sanitaires.

Qu'en pensez-vous ? Quelle suite à donner ?

Bonne lecture.

Bernard.

P.S. Voir ci-dessous

Note d'information produite par la mairie de La Flotte à la suite d'une intervention du maire de La Flotte au comité de suivi écotaxe du 16 juin 2017

Département
de la Charente-Maritime

Mairie de LA FLOTTE

25 cours Félix Faure - BP 33

Ile de Ré

Code Postal : 17630

Tél : 05.46.09.60.13 - Fax : 05.46.09.63.32

E-mail : mairie@laflotte.fr

La Flotte, le 5 juillet 2017



Affaire suivie par Patrick Salez, conseiller délégué
No Ref : 17322 LG/PS

Objet : Note informative

Madame, Monsieur,

La commune de La Flotte a entrepris il y a quelques années la relance des activités agricoles. Celle-ci passe notamment par l'irrigation et le respect de l'environnement.

C'est dans ce cadre qu'elle a investi et mis en place un programme innovant qui permet la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration « Le Clos Martin » pour l'irrigation du domaine agricole.

En plus des procédés conventionnels d'épuration, les eaux usées en sortie de station bénéficient d'un traitement complémentaire par système de filtration mécanique et de lampes UV.

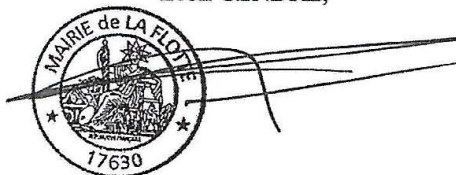
Aujourd'hui, ces installations garantissent une eau de qualité sanitaire A permettant d'irriguer des cultures maraichères dont les productions seront consommées crues.

La SAUR, en charge de l'exploitation et de l'entretien des installations de traitement, effectue régulièrement le suivi du niveau de qualité d'eau servant à l'irrigation. Ainsi, toutes les semaines, des contrôles chimiques et bactériologiques sont réalisés par un laboratoire accrédité.

Afin d'assurer une conformité stricte des espaces et des méthodes d'irrigation avec les arrêtés préfectoraux, la commune de La Flotte entretient des relations très étroites avec les autorités administratives et techniques compétentes (ARS, DDTM, etc...).

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Léon GENDRE,



Maire de La Flotte